

Le dispositif Fonds Air Bois est prolongé et renforcé !

Le chauffage au bois est à l'origine d'une pollution de l'air importante sur le territoire de l'Eurométropole.

Les nouveaux appareils de chauffage au bois ainsi que l'adoption de bonnes pratiques vous permettent de réduire significativement les émissions de polluants tout en vous permettant **d'améliorer votre confort et de faire des économies.**

Pour vous aider à remplacer votre installation, l'Eurométropole de Strasbourg et l'ADEME proposent une **prime financière allant désormais de de 1 000 à 2 500€.**

Autres nouveautés : l'aide est désormais ouverte à l'ensemble des usages du bois (chauffage principal, appoint et agrément) et accessible aux propriétaires bailleurs.

+ d'infos sur l'aide financière et sur les bonnes pratiques sur chauffageauba Bois.strasbourg.eu



Financé par

